

Communiqué de presse

Embargo : 14 mars 2024, 13h30

Les autorités chargées de délivrer les autorisations et la Swiss Football League s'accordent sur de nouvelles mesures pour prévenir la violence lors des matches de football

L'équipe de projet "Progresso", mise en place conjointement par les autorités chargées de délivrer les autorisations et la Swiss Football League (SFL), propose des mesures concrètes pour prévenir la violence en relation avec les matches de Super League. Le 14 mars 2024, les autorités chargées de délivrer les autorisations et la SFL ont discuté de ces propositions. Dans le domaine des alliances de clubs et des voyages de supporters, il y a unanimité sur la manière de procéder. Malgré les critiques de la SFL, les autorités chargées de délivrer les autorisations maintiennent le modèle en cascade et le mettront en vigueur pour la saison prochaine. L'objectif commun de tous les participants reste que le modèle ne doive pas être appliqué du tout.

Unanimité : les alliances de clubs et le dialogue au centre des préoccupations

L'équipe de projet, composée de représentants du football et des autorités, était chargée d'élaborer ensemble des mesures concrètes pour prévenir la violence et les débordements autour des matches de football de la ligue supérieure. Les supporters ont également été invités à participer aux travaux. Ceci dans la conviction que les milieux concernés par d'éventuelles mesures devaient avoir la possibilité d'apporter leurs propres propositions pour résoudre le problème.

Lors de la séance de clôture d'aujourd'hui, les participants se sont accordés sur l'introduction généralisée des alliances de clubs. Les autorités chargées de délivrer les autorisations saluent la volonté de la SFL et des clubs d'introduire dans tous les sites d'accueil ce concept qui a déjà fait ses preuves sur certains sites et qui favorise le dialogue entre toutes les parties concernées. Elles espèrent ainsi que les mesures répressives deviendront inutiles. *Les alliances de club et le dialogue entre tous les acteurs sur les sites d'accueil peuvent être des étapes importantes pour travailler de manière préventive afin d'éviter les débordements de violence*", a commenté le conseiller d'Etat Frédéric Favre, président du groupe de travail "Autorités chargées de délivrer les autorisations".

Les autorités chargées de délivrer les autorisations saluent en outre le fait que la Swiss Football League, les clubs et les CFF aient pu se mettre d'accord sur un modus vivendi.

Modèle en cascade : réaction proportionnée aux débordements de violence

Au cas où le dialogue et les autres moyens préventifs n'empêcheraient pas les débordements, les autorités doivent pouvoir recourir à un ensemble d'instruments leur permettant de réagir de manière proportionnée. Le modèle en cascade, qui fait l'objet de discussions intensives depuis des mois, offre ici une aide qui montre de manière transparente quel comportement fautif peut déclencher quelles mesures. Les autorités chargées de délivrer les autorisations partent du principe que cette transparence et la prévisibilité des réactions des autorités qui en découle ont également un effet préventif. Le modèle n'est pas conçu comme un catalogue de sanctions, mais comme un moyen de prévenir une nouvelle escalade.

Pour élaborer les mesures, tous les groupes d'intérêt pertinents du point de vue du football et des autorités ont été invités à faire des propositions pour éviter les débordements de supporters lors d'un atelier. Ensuite, 2049 personnes de tous les groupes d'intérêt et de toute la Suisse ont donné leur avis sur le modèle élaboré sur la base de l'atelier dans le cadre d'une vaste consultation en ligne. Avec la

consultation on a essayé en vain de rechercher des approches alternatives pour endiguer la violence. Le modèle en cascade a ensuite été révisé sur la base des commentaires reçus.

La Swiss Football League a participé de manière intensive à l'élaboration du modèle en cascade et a pu obtenir de nombreuses modifications. Cependant, lors de la réunion d'aujourd'hui, elle a décidé de ne pas soutenir le résultat. Les représentants des autorités le regrettent vivement. Ils maintiennent cependant l'introduction du modèle en cascade pour la saison prochaine. *"Le public et même les supporters de football pacifiques ne comprendraient pas que les autorités réagissent à des débordements massifs uniquement par une intensification du dialogue"* a expliqué la conseillère d'Etat Karin Kayser-Frutschi, co-présidente de la CCDJP. La consultation sur le modèle en cascade a montré que les supporters non organisés et la population en général étaient favorables à la démarche. Le conseiller d'Etat Favre a rappelé que la politique d'autorisation sur les sites de compétition et le maintien de la sécurité restent du ressort des autorités compétentes en matière d'autorisation : *"Ni la CCDJP ni le groupe de travail « Autorités chargées de délivrer les autorisations » n'ont la compétence de prendre des décisions juridiquement contraignantes concernant l'octroi d'autorisations de jeu", a-t-il précisé.*

Les autorités chargées de délivrer les autorisations restent intéressées par des propositions constructives visant à lutter efficacement contre le phénomène de la violence lors des matches de football. Elles poursuivront le dialogue et la collaboration avec la SFL et les clubs.

Dans le cadre du projet, un avis de droit a été demandé, qui recommande la révision du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives" pour l'introduction de billets personnalisés contre la volonté des organisateurs. La CCDJP décidera probablement de l'introduction d'une telle révision dans le cadre de son assemblée de printemps du 12 avril 2024.

Le rapport final du projet sera mis à disposition sur le site web de la CCDJP. La SFL présentera son point de vue dans le cadre d'un communiqué de presse spécifique.

Berne, le 14 mars 2024

Le président du GT Autorités chargées de délivrer les autorisations, le conseiller d'Etat Frédéric Favre (tél. 027 606 50 05 pour les renseignements en langue française, 14.3.2024 de 15:00 à 17:00) et la co-présidente de la CCDJP, la conseillère d'Etat Karin Kayser-Frutschi (tél. 079 782 91 77 pour les renseignements en langue allemande, 14.3.2024 de 16:00 à 17:30) se tiennent à disposition pour répondre aux questions des médias.

Annexes:

- Rapport de projet „Progresso“ du 31 octobre 2023, version approuvée par le GT „Autorités chargées de délivrer les autorisations“ le 25.01.2024 (sera mis à disposition sur le site web de la CCDJP)
- Informations détaillées sur le modèle en cascade
- Modèle en cascade adapté, version du 14.03.2024

Informations détaillées sur le modèle en cascade

Le modèle en cascade est appliqué lorsque les clubs de football concernés ou les autorités locales chargées de délivrer les autorisations arrivent à la conclusion, après un match, qu'un acte grave a été commis par un groupe de supporters. Les faits sont ensuite clarifiés dans le cadre d'un processus structuré, avec consultation des parties impliquées, et un niveau de cascade est éventuellement défini. La décision finale concernant la mesure à prendre revient dans tous les cas à l'autorité chargée de délivrer les autorisations.

Le modèle en cascade initialement prévu par le GT "Autorités chargées de délivrer les autorisations" comportait cinq niveaux en cascade ascendants. Le cinquième niveau prévoyait le "retrait de l'autorisation" (défaite par forfait). A la demande de la SFL, le cinquième niveau du modèle en cascade a été remplacé par la mesure moins sévère du "match à huis clos pour deux matches" (voir rapport de projet "Progresso" du 31 octobre 2023, version approuvée par le GT "Autorités chargées de délivrer les autorisations" le 25.01.2024). Lors de la réunion d'aujourd'hui, les autorités chargées de délivrer les autorisations se sont en outre déclarées prêtes à supprimer entièrement le cinquième niveau. Le modèle en cascade finalisé prévoit donc quatre niveaux en cascade.

Les débordements qui n'ont pas entraîné de violence contre des personnes déclenchent des mesures moins sévères aux deux premiers niveaux de la cascade. L'accent est mis sur le dialogue et sur un contrôle plus strict des entrées et une surveillance vidéo lors des prochains matches. Aux niveaux trois et quatre, des mesures plus sévères sont prévues, telles que la fermeture de secteur du virage des supporters et l'exclusion des spectateurs. Pour les quatre niveaux, le dialogue complémentaire entre les autorités et les clubs reste central.

Remarques importantes Déclencheur :

1. Pour que le modèle en cascade soit déclenché, les débordements mentionnés doivent avoir lieu dans le cadre d'**actions de groupe**. Les actes isolés d'individus ne déclenchent pas le modèle en cascade.
2. Pour qu'un niveau en cascade soit déclenché, il suffit qu'un seul point apparaisse dans la colonne "Déclencheur". Exemple du niveau 1 de la cascade : si des personnes sont mises en danger par l'allumage de pétards ou de feux d'artifice, le niveau 1 de la cascade est déclenché, même si aucun dommage matériel ou vol n'a eu lieu.

Niveau en cascade	Déclencheur	Mesure déclenchée
1	Une seule occurrence de : <ul style="list-style-type: none">• Mise en danger de personnes par l'allumage de pétards, de feux d'artifice• Dommages matériels graves ou vol en commun	Examen obligatoire de la situation pour 3 matches + 3 matches de probation <ul style="list-style-type: none">• Les clubs et les supporters sont tenus de dialoguer avec les autorités pour les 3 prochains matches, aussi bien avant qu'après le match (date de réunion fixée).• Le club des supporters fautifs participe obligatoirement au dialogue avec les autorités et la police :<ul style="list-style-type: none">• Responsable de la sécurité du club• Responsable des fans du club• Fancoaching (là où il existe)• Un membre de la direction• La participation d'autres représentants des supporters (par ex. capos, associations de supporters) est souhaitée, mais pas obligatoire.• Le non-respect est sanctionné par des amendes conformément au règlement de la SFL.
2	Apparition de : <ul style="list-style-type: none">• Mise en danger de personnes par le jet d'engins pyrotechniques• Dommages matériels ou pillages particulièrement graves• Débordements de niveau 1 pendant la phase de probation de niveau 1	Entrée plus stricte et surveillance accrue dans l'espace critique pour 2 matches <ul style="list-style-type: none">• L'entrée dans le stade est contrôlée par vidéosurveillance de manière à garantir, dans la mesure du possible, l'identification de tous les supporters admis sur la base du matériel vidéo.• Les coûts supplémentaires sont payés par le club des supporters fautifs.• Des mesures de niveau 1 en cascade sont également prises.
3	Apparition de : <ul style="list-style-type: none">• Violence contre les personnes ayant entraîné des blessures• Utilisation d'armes, d'engins pyrotechniques ou d'objets contre des personnes	Fermeture de secteur pour les supporters (min. 1 match, max. 2 matches) + 5 matches de probation <ul style="list-style-type: none">• Fermeture rapide (c'est-à-dire dans les 1 à 2 matches suivants) du secteur des supporters du club fautif pour au moins un match. Dans la mesure du possible, cette mesure est appliquée lors des matches à domicile des supporters fautifs.• Arrêt immédiat et simultané de la vente de billets (pas de déplacement vers d'autres secteurs) et interdiction des actions coordonnées de supporters.• Des mesures de niveau 1 en cascade sont également prises (pour 5 matches).
4	Réapparition de : <ul style="list-style-type: none">• Violence contre les personnes ayant entraîné des blessures• Utilisation d'armes, d'engins pyrotechniques ou d'objets contre des personnes pendant la phase de probation du niveau 3 + 4	Match à huis clos pour 1 match + 5 matches de probation <ul style="list-style-type: none">• Exclusion de spectateurs lors d'un match à domicile de l'équipe des supporters fautifs• Des mesures de niveau 1 en cascade sont également prises (pour 5 matches)